

# Histoire des emprunts en français

## 1. Introduction

1.1. Contextualisation de ce travail .....	1
1.2. Les mots hérités .....	1
1.3. Les mots d'emprunt .....	2
1.4. Schéma de ce travail .....	3

## 2. Le vocabulaire hérité

2.1. La romanisation et la latinisation de la Gaule .....	4
2.1.1. Le substrat celtique .....	5
2.2. La germanisation de la Gaule .....	7
2.2.1. Le superstrat germanique .....	8

## 3. Les emprunts à l'époque de l'ancien français

3.1. L'apport norrois .....	10
3.1.1. Les invasions scandinaves : les Vikings .....	10
3.1.2. Vestiges lexicaux scandinaves .....	11
3.2. Les emprunts à l'arabe .....	12
3.2.1. Les raisons expliquant ces emprunts .....	12
3.2.2. Les arabismes médiévaux .....	13

## 4. Les emprunts à l'époque de la Renaissance

4.1. Les emprunts aux langues classiques .....	14
4.1.1. Le latin : une source pour la création de néologismes .....	15
4.1.2. Les emprunts au grec par l'intermédiaire du latin .....	15
4.1.3. Le phénomène des doublets .....	16
4.2. L'influence de l'italien .....	17
4.2.1. Les causes .....	17
4.2.2. Champs sémantiques concernés .....	19
4.3. L'influence ibérique .....	20
4.3.1. Les causes .....	20
4.3.2. Champs sémantiques concernés .....	21

## **5. Le cas de l'anglais**

- 5.1. Français et anglais : deux langues de prestige à des époques différentes ..... 22
- 5.2. Périodes principales pour le passage de mots d'une langue à l'autre ..... 24
  - 5.2.1. Une influence croissante sur le français depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ..... 24
- 5.3. Retour de termes français passés en anglais ..... 26

## **6. Conclusions**

## **7. Bibliographie**

## **1. Introduction**

### *1.1. Contextualisation de ce travail*

L'histoire de la langue française constitue un sujet d'énormes dimensions. Son étude dans le contexte universitaire se développe grâce aux matières consacrées à l'histoire sociale de la langue et à son évolution phonétique. De même, les programmes de mobilité à l'étranger contribuent non seulement à intensifier l'intérêt pour ce sujet, mais à en élargir la connaissance. Ce bagage académique se voit d'ailleurs enrichi par des matières qui portent sur l'étude du système morphologique de l'ancien français, cette langue issue du fonds latin qui s'individualise de plus en plus pendant le Moyen Âge, jusqu'à s'affirmer à l'époque de la Renaissance. Finalement, à toutes ces notions acquises durant la licence s'ajoutent des curiosités personnelles qui visent à approfondir les mystères du vocabulaire français et en dégager ses origines, qui s'avèrent intéressantes et particulières.

### *1.2. Les mots hérités*

L'étude diachronique de la langue française tient surtout compte de l'importance de la langue latine, dont la présence dans la Gaule cisalpine –Italie du Nord– date du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. L'expansion romaine s'étendra par toute la Gaule au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., grâce aux conquêtes de Jules César. Cela permettra la création d'une Gaule transalpine, dont l'extension dépassait les frontières de la France actuelle. Toutefois, l'attention de ce mémoire portera sur la partie nord de cette dernière, qui constitue la zone où se développera le futur français.

Il est indéniable que le latin s'érige comme la principale base du français, donnant lieu à son lexique patrimonial ou hérité, c'est-à-dire celui qui est soumis à des modifications phonétiques et sémantiques tout au long de son évolution. Néanmoins, le latin ne s'est pas installé sur un territoire désert : d'autres populations y habitaient depuis des siècles. Parmi ces groupes, il est possible de souligner la présence des Gaulois, un peuple préromain d'origine celte. Ils subiront la puissance de l'Empire romain et adopteront le latin assez rapidement, tout en y laissant des vestiges lexicaux de leur ancienne langue. De cette façon, la langue gauloise acquiert le statut de substrat, qui se définit comme « une langue dominée qui influence aussi la langue dominante qui la remplace peu à peu » (Perret, 2014 : 30).

Le latin mêlé de traces gauloises, connu sous le nom de gallo-romain, se voit également influencé par des invasions « barbares » perpétrées par des communautés parlant des langues germaniques. Contrairement aux Romains, ces envahisseurs germaniques, arrivés

vers le V<sup>e</sup> siècle, finissent par adopter la langue latine de leurs prédécesseurs sur le territoire gaulois. Leur présence, toutefois, fournit à la langue locale de nouveaux mots et de nouveaux sons dont l'importance perdure de nos jours. L'influence germanique configure le superstrat, qui se définit comme « [l'] action d'une langue qui, bien que parlée par une minorité, souvent dominante, vient faire évoluer la langue majoritaire d'un pays » (Perret, 2014 : 35). Cette langue latine mêlée des traces celtiques et germaniques s'érige comme la base du lexique patrimonial du futur français.

### 1.3. Les mots d'emprunt

Le latin parlé dans la moitié septentrionale de la Gaule, avec ses empreintes celtiques et germaniques, donnera lieu, après une importante évolution, au gallo-roman du nord, lequel, à son tour, aboutira, toujours par évolution naturelle, à la constitution, vers le IX<sup>e</sup> siècle, d'une langue déjà très éloignée du latin : l'ancien français.

À partir du IX<sup>e</sup> siècle, diverses actions vont être entreprises afin de s'adapter à cette langue. Après le Concile de Tours, en 813, les prêtres et les évêques utilisent une *rusticam romanam linguam* pour s'adresser aux fidèles pendant la messe (Walter, 1988 : 61-63). En même temps, des gloses ou des glossaires recueillent des termes latins pour en donner des équivalents en langue parlée et assurer leur compréhension.

Cependant, c'est peu après 842 qu'il est possible de dater la naissance de la nouvelle langue, avec la rédaction par Nithard des Serments de Strasbourg, prononcés par le roi Louis le Germanique, petit-fils de Charlemagne, et par l'armée de son frère, le roi Charles le Chauve. L'importance de ce document découle du fait que le latin n'en est plus la langue de rédaction : pour la première fois, la langue choisie pour un document écrit est une langue romane, bientôt devenue l'ancien français.

Dans les siècles immédiatement postérieurs, le latin reste encore la langue de l'administration et de la culture, le français étant réservé pour la communication orale, toujours en contact avec d'autres langues vulgaires. Le lien avec le latin demeure évidemment étroit, même lorsque, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, la langue française a été privilégiée à l'écrit. À part les apports de la langue de Cicéron, qui enrichissent le français dans des domaines renvoyant au droit et à l'administration, d'autres langues vivantes apparaissent dans les horizons du français pour lui fournir des nouveautés lexicales au fil des siècles. De cette façon, au vocabulaire hérité principalement du latin, il faut ajouter les emprunts linguistiques, qui se définissent comme des mots provenant de langues étrangères qui s'incorporent à une langue donnée (Morvan, 2014 : 243). Les champs

sémantiques concernés seront très divers, en fonction du poids de la langue d'emprunt à l'époque où les mots ont voyagé d'une langue à l'autre.

#### 1.4. Schéma de ce travail

Le sujet développé dans ce mémoire est le résultat d'autres études préalables. La matière *Lengua Francesa VI* nous a permis, il y a un an, de tracer une première esquisse de ce travail, tout en nous familiarisant avec quelques œuvres d'utilité, comme celles de Henriette Walter (1988, 1997, 2014), qui conjuguent des analyses profondes avec un caractère visant le grand public ; d'autres ouvrages fournissent de longs corpus de mots empruntés par le français, comme ceux de Pierre Guiraud (1971) et d'Olivier Bertrand (2008). Pour mieux comprendre l'évolution du français et l'influence du contexte historique, nous avons eu surtout recours à la deuxième édition de l'*Histoire de la langue française des origines à nos jours* (1966-1968), de Ferdinand Brunot, ainsi qu'à l'*Histoire de France* (2014), de Jean Carpentier et François Lebrun.

Après la recherche de renseignements, les séances de consultation avec le tuteur de ce mémoire nous ont été utiles pour en délimiter et structurer les contenus. Ainsi, suivant la ligne chronologique de l'évolution du français, une première partie est consacrée à l'étude du lexique patrimonial, qui combine, en même temps, des emprunts à d'autres langues qui se sont ajoutés au gros héritage latin. Ensuite, les différentes périodes du français se voient accompagnées de nouveaux apports, comme c'est le cas des emprunts aux langues scandinaves ou à l'arabe à l'époque de l'ancien français. Postérieurement, la Renaissance constitue un contexte propice aux emprunts, qui enrichissent la langue française avec des mots italiens, espagnols et portugais, des langues romanes comme le français. D'ailleurs, il se produit un retour aux langues classiques, c'est-à-dire le latin et le grec, qui élargissent le lexique technique et scientifique du français. Finalement, un chapitre à part sera dédié à l'importance de l'anglais dans le vocabulaire français, tout en spécifiant les relations d'aller-retour qui se sont établies entre ces deux langues. Pour des raisons d'extension, il n'a pas été possible de traiter sur l'influence qu'ont exercée sur le français d'autres langues comme le néerlandais, l'allemand ou même l'occitan –employé dans deux tiers de la France actuelle– mais dont l'importance est également à considérer dans des études ultérieures.

## 2. Le vocabulaire hérité

### 2.1. La romanisation et la latinisation de la Gaule

Avant la présence des Gaulois sur l'actuel territoire français, d'autres peuples y étaient installés, quoique leur nature et leurs coutumes restent encore peu connues. Ces communautés étaient les Ligures et les Ibères, ces derniers présents aussi dans la péninsule ibérique mais s'étendant vers le sud-ouest de la France actuelle. Les Ligures se sont installés au sud-est (Walter, 1997 : 29), c'est-à-dire tout au long du territoire qui est connu aujourd'hui sous le nom de Provence.

À l'arrivée du peuple gaulois, entre 700 et 500 av. J.-C. (Walter, 1988 : 33), il s'est produit, tel que l'énonce Peter A. Machonis, un phénomène de celtisation : « [...] cela veut dire que les Ligures, les Ibères, et les autres peuples déjà installés ont dû adopter la langue et les coutumes celtiques » (1990 : 28). Le territoire occupé par les Gaulois était d'une telle extension qu'il s'étendait de la Manche à la Méditerranée, et de l'Atlantique au Rhin et aux Alpes (*idem*).

Le territoire occupé majoritairement par des Celtes était loin d'être unifié, malgré des coutumes communes telles que la religion, exercée par des druides. Ainsi, tel que l'affirmait Jules César dans le premier livre de la célèbre *Guerre des Gaules*, « Gallia est omnes divisa in partes tres » : la Gaule des Belges (du Rhin à la Seine et à la Marne), celle des Aquitains (de la Garonne aux Pyrénées) et la Gaule celtique (Perret, 2014 : 29).

Cette situation territoriale va favoriser l'implantation de l'Empire Romain, dont l'administration était très puissante. Vers le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère se produit un phénomène de romanisation, que Peter A. Machonis définit comme « l'imposition de la civilisation des Romains et de la langue latine aux Galois » (1990 : 30). L'adoption des coutumes romaines s'est développée en premier lieu chez les couches sociales privilégiées –pour pouvoir accéder aux magistratures impériales– et chez les marchands, dans le but de s'inscrire au commerce de l'Empire (Walter, 1988 : 35).

Parallèlement à ce processus de romanisation, il y a eu, sur le plan linguistique, une latinisation de la Gaule. Avant l'arrivée des Gaulois, les autres peuples qui y étaient installés avaient des langues diverses : les Ligures « parlaient vraisemblablement une langue indo-européenne » (Perret, 2014 : 28), tandis que les origines de la langue des Ibères restent encore obscures. La langue gauloise, très peu étudiée jusqu'à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, s'inscrit aussi dans la famille indo-européenne. « Cousin » des

langues romanes et germaniques, le gaulois appartient à la branche celtique, dont le centre se situe en Bavière ou en Bohême vers le II<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. (Bertrand, 2008 : 23). De toutes les langues celtiques qui ont existé, il ne reste aujourd'hui que quelques-unes, comme l'irlandais ou le gaélique (employés dans les îles britanniques), et le breton, qui survit encore dans une partie de la France. De plus, il existait grand nombre de différences dialectales de la langue gauloise, qui coïncidaient avec la division du territoire, toutes pratiquement sans tradition écrite, étant donné que « les druides, gardiens de la religion, se refusaient à transmettre leur savoir par écrit » (Walter, 1988 : 34). De cette façon, les vestiges du gaulois sont assez peu nombreux.

À cause de ce morcellement linguistique, le latin a réussi à s'imposer au gaulois : vers le I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. (date qui marque l'apogée de l'invasion romaine, moyennant la victoire de Jules César sur Vercingétorix à Alésia en 52 av. J.-C.), le latin est devenu la langue véhiculaire dans le milieu urbain, dans le cadre de la noblesse et de l'administration. À la campagne, le gaulois a résisté plus longtemps comme langue du foyer (Walter, 1988 : 36). Même s'il est impossible de dater avec précision la disparition du gaulois, le latin, langue de culture et langue véhiculaire, réussit à le supplanter complètement en quatre ou cinq siècles (Bertrand, 2008 : 13).

Le latin adopté en Gaule était loin de la langue classique de Cicéron : il s'agit d'une langue qui visait plutôt à la communication, plus proche du contexte militaire que de celui des grands orateurs romains. Cela n'a pas empêché le latin de se superposer à la langue gauloise, d'où découle la formation du substrat gaulois, toujours présent dans le français de l'avenir. En effet, tel que le constatent Henriette et Gérard Walter dans le *Dictionnaire de mots d'origine étrangère*, « [les Gaulois], en l'espace de quelques siècles, abandonneront leurs propres langues. [...] et] le latin restera toujours omniprésent car [...] il a constamment été la source à laquelle le français a recouru pour renouveler son lexique » (2014 : 316).

Bien que les racines du français soient bien latines, il reste encore des traces de la langue celtique précédente, surtout dans certains domaines.

### 2.1.1. *Le substrat celtique*

Contrairement aux traces linguistiques laissées par les Gaulois, celles des Ligures et des Ibères sont presque inexistantes, même si Henriette Walter affirme que « la plupart

des noms de montagnes, de fleuves et de rivières – qu'on nomme des oronymes et des hydronymes – datent d'avant l'arrivée des Celtes » (1997 : 32). Pour ce qui est de la langue des Ligures, apparemment d'origine indo-européenne, certains termes se sont conservés grâce à d'autres langues ou dialectes proches du français. Ainsi, le suffixe ligure *-onque* s'est maintenu en provençal, qui a donné en français le mot *calanque* (Perret, 2014 : 28). Le repérage des restes laissés par la langue des Ibères est plus complexe, étant donné qu'ils parlaient une langue non-indoeuropéenne.

Bien que les Gaulois aient acquis la langue des envahisseurs, certains vestiges de leur langue perdurent dans le vocabulaire du français actuel, et ce malgré le fait que leur langue n'a pas connu une tradition écrite solide. Leurs témoignages écrits sont peu nombreux (environ soixante inscriptions en caractères grecs ou latins) et l'information qu'ils apportent sur la langue gauloise est très loin d'être abondante (Walter, 1988 : 34).

La source la plus vivante et complète sur la langue et les coutumes gauloises est celle des toponymes : il reste énormément de noms de lieux qui dérivent, en tout ou en partie, de termes gaulois. Il existe même un glossaire, divulgué pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, qui explique les étymologies gauloises de certains lieux et leur traduction en latin. Le glossaire d'Endlicher, qui date du V<sup>e</sup> siècle, met en relation 18 toponymes gaulois et leur équivalent latin :

Gaulois	Latin	Français	Exemples
<i>Aremorici</i>	are, « ante » more, « mare » morici, « marini »	« devant la mer »	Armorique, Armoricains
<i>Onno</i>	« flumen »	« fleuve »	Garonne
<i>Aballo</i>	« poma »	« pommier »	Avallon
<i>Nanto</i>	« vallis »	« vallée »	Nantes, Dinan, Nanteuil

(Walter, 1997 : 38)

À part ces exemples, il existe d'autres toponymes qui ont des réminiscences de préfixes ou de suffixes gaulois. Ainsi, le suffixe gaulois *-acum* peut être trouvé sous des formes réduites en *-ac* (*Armagnac, Bussac, Cognac...*) ou en *-ay* (*Villacoublay, Ville-d'Abray*), tandis que le préfixe *cambo-* se conserve dans des noms tels que *Chambéry* ou *Chambord* (Bertrand, 2008 : 33). À cet égard, il est également intéressant de rappeler que la ville de Paris doit son nom au peuple gaulois des « Parisii » (Walter, 1988 : 40).

Moins nombreux que les toponymes, d'autres mots sont passés du gaulois au français, toujours par l'intermédiaire de leur adaptation à la langue latine. Les quelque soixante-dix termes gaulois attestés en français moderne s'inscrivent dans plusieurs champs sémantiques, associés normalement à la vie rurale et aux activités artisanales : *char*, *charrue* (Walter, 1997 : 38-39), *glaner*, *jachère*, *benne*... (Bertrand, 2008 : 27-31). D'autres mots renvoient à la nature : *bouleau*, *bruyère*, *chêne*, *coudrier*, *if*, *sapin*, etc. Un autre domaine enrichi par des vestiges gaulois est celui des animaux, avec des termes aussi employés que *alouette*, *bouc* et *mouton* (Bertrand, 2008 : 27-31) et de très nombreux noms de poissons : *alose*, *brochet*, *limande*, *lotte*, *tanche*... (Walter, 1997 : 38-39).

La présence de tous ces mots dans le français du XXI<sup>e</sup> siècle –comme dans le français de tous les siècles– permet de retracer le mode de vie et les coutumes des Gaulois, un peuple lié à la vie dans la campagne et qui subsistait grâce aux produits « de la culture, de la pêche et de la chasse » (Walter, 1988 : 38).

## 2.2. *La germanisation de la Gaule*

Quelques siècles après la romanisation de la Gaule celtique, le pouvoir de l'Empire romain commence à bousculer. À partir de 395, la fragilité en est évidente ; c'est la période comprise entre la division de l'Empire par Théodose et la chute définitive de la partie occidentale, c'est-à-dire de Rome, en 476. Pendant ce temps, et depuis le début du IV<sup>e</sup> siècle, le territoire de la Gaule est l'objet de multiples incursions de la part des peuples d'ascendance germanique, connus sous le nom de « barbares ». Repoussées préalablement, c'est au V<sup>e</sup> siècle qu'arrive la dernière vague d'invasions, qui supposera l'effondrement des provinces gallo-romaines et la naissance des royaumes barbares (Carpentier et Lebrun, 2014 : 84).

Bien qu'envahisseurs, les peuples germaniques avaient déjà pris contact avec le territoire gallo-romain. En effet, les Francs, dont le rôle a été fondamental dans l'histoire politique et linguistique française, faisaient partie de l'armée romaine en tant que mercenaires ; et, depuis le III<sup>e</sup> siècle après J.-C., beaucoup d'entre eux s'étaient établis de manière pacifique dans les campagnes gallo-romaines. Comme le signale Henriette Walter dans *Le français dans tous les sens*, « l'occupation franque n'était donc pas uniquement le fait des soldats, mais aussi de personnes définitivement installées, qui avaient des contacts quotidiens avec les Gallo-Romains » (1988 : 46).

L'arrivée d'autres Germains, comme les Wisigoths, les Burgondes et les Alamans (l'alsacien actuel découle de la langue de ce peuple germanique), ne fut pas aussi

significative pour l'histoire du français que celle des Francs, également importants pour le développement du néerlandais (Walter, 1997 : 85). Les Burgondes étant installés au sud, près du Rhône, et les Wisigoths dominant le royaume de Toulouse, ce seront les Francs qui, finalement, réussiront à étendre leur territoire, à tel point que leur pouvoir comprendra toute la moitié nord de la France actuelle (Carpentier et Lebrun, 2014 : 89).

Sur le plan culturel, les vainqueurs ont cohabité côte à côte avec les vaincus, de sorte que les premiers ont fini par adopter la langue et les coutumes romaines. Ainsi, entre le V<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, une nouvelle romanisation, celle des Francs, a permis à ce peuple d'assimiler la langue et la culture gallo-romaines.

L'influence romaine fut telle que, en 496, le roi des Francs, Clovis, appartenant à la dynastie mérovingienne, s'est fait baptiser par saint Rémi, ce qui montre également la portée de la religion pratiquée en Gaule, qui n'était autre que le christianisme. De même, ils ont adopté la langue latine à l'écrit : la célèbre loi Salique a été rédigée en latin et non pas en langue germanique (Brunot, 1966 : vol. I, 57). Contrairement à l'invasion romaine, qui a entièrement effacé les coutumes et la langue gauloises, celles des Francs se sont effondrées à cause de la supériorité intellectuelle de l'ancien Empire, et aussi parce que les Gallo-Romains étaient beaucoup plus nombreux que les Germains. De cette façon, la langue des Francs n'a pas pu remplacer le latin, mais son influence est à l'origine d'un superstrat germanique : « un nombre assez considérable d'éléments germaniques s'introduisirent dans le gallo-roman, et [...] le français moderne en possède encore un contingent important » (Brunot, 1966 : vol. I, 60).

### 2.2.1. *Le superstrat germanique*

Quoique le latin se soit imposé comme langue écrite et orale, entre 600 et 700 mots d'origine germanique sont restés en français moderne. La plupart de ces mots renvoient au champ sémantique de la guerre, des armes et de la chevalerie. De cette façon, des termes comme *épieu, étrier, flèche, guerre, guetter, hache, haubert, heaume, rang...* ont été en concurrence avec les termes latins correspondants. Cette société guerrière s'organisait aussi autour d'une aristocratie germanique, d'où découlent des mots tels que *adouber, baron, chambellan, échanson, échevin, fief, maréchal, marquis, sénéchal...* (Bertrand, 2008 : 40-42). De ce type d'organisation sociale dérivent quelques termes associés aux sentiments et aux valeurs chevaleresques, comme *félon, orgueil, haïr, honte, honnir, hardi...*, ainsi qu'aux vêtements de l'époque : *écharpe, froc, gant, feutre* (Perret, 2014 : 36).

En plus de ces champs sémantiques, il y en a d'autres qui se sont enrichis grâce à des mots d'origine franque ; ils font souvent référence au monde rural –*blé, bois, gerbe, loge* (Perret, 2014 : 36)– et plus particulièrement aux arbres et aux productions qui en dérivent : *aulne, hêtre, houx, osier, roseau, saule, troène, bille, bûche, latte, mât, scion*, etc. (Walter, 1997 : 87-88).

De façon surprenante, des désignations de couleur d'ascendance germanique, comme *blanc, bleu, blond, brun, fauve* ou *gris* (Bertrand, 2008 : 44-45), ont remplacé les anciens noms de couleur latins. De même, les anthroponymes doivent beaucoup à l'influence germanique : adopter un nom franc était très à la mode entre le VII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle. Par exemple, *Richard, Bernard, Gérard, Herbert, Arnaud, Oswald*, qui renferment les suffixes *-ard/-erd* (« fort ») ou *-aud/-ald* (présent dans le verbe *walden* : « diriger »). Ou encore d'autres, comme *Alain* ou le célèbre *Roland*.

Sur le plan phonétique, l'influence des Francs est à l'origine de certaines modifications d'importance, qui feront du français une langue plus éloignée du latin que les autres langues romanes. D'abord, ce peuple introduisit dans le vocabulaire courant un grand nombre de mots commençant par le phonème /w/ (présent dans les termes anglais *war, win...*), que les locuteurs latinophones interprétaient comme [gw]. Réduit en [g] entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, ce son se trouve au début de certains noms et verbes comme *gagner, gain, garder, gars, guérir* ou *guetter* (Walter, 1997 : 92).

D'un autre côté, le francique est le responsable du retour d'un son que le latin avait perdu il y avait des siècles. Il s'agit du [h], que le peuple gallo-romain a adopté au V<sup>e</sup> siècle et qui a perduré en français populaire jusqu'au XVI<sup>e</sup> (jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle en français soutenu). Ses traces sont toutefois encore visibles de nos jours : la présence de la graphie <h> dans des mots comme *hache, houe, halle, haine, hargne, héros...* (Walter, 1997 : 92), et l'impossibilité d'élision ou liaison rappellent encore l'existence de ce son germanique.

L'influence et les réminiscences des Francs au niveau linguistique favorisent le développement ultérieur du parler de la moitié nord de la France, qui se correspond avec la zone d'oïl. C'est précisément cette langue, par opposition à la langue d'oc (berceau de l'occitan), qui, avec le temps, deviendra le français.

### **3. Les emprunts à l'époque de l'ancien français**

Le latin parlé en Gaule, qui avait subi l'influence du substrat gaulois et, plus récemment, du superstrat germanique, s'éloignait de plus en plus de la langue qui était arrivée au territoire à l'époque de la conquête romaine. Le latin vulgaire se transformera, à un moment donné, en divers parlers gallo-romans dans les régions qui avaient été romanisées auparavant<sup>1</sup> ; ils constituent le berceau des langues romanes de la France : la langue d'oïl, la langue d'oc et le francoprovençal (Walter, 1997 : 99).

C'est à partir du milieu du IX<sup>e</sup> siècle que s'instaure la période de l'ancien français, langue qui, d'après Pierre Guiraud, est celle « qu'on écrivait entre les *Serments de Strasbourg* [...] et les débuts de la guerre de Cent ans (1300 – 1350) » (1970 : 5). Pendant plus de quatre siècles, le germe du français avait réduit sensiblement le nombre de cas latins à seulement deux (le cas sujet et le cas régime) et introduit de nombreuses transformations phonétiques et morphosyntaxiques. De plus, cette période connaît un essor littéraire sans précédents, recevant des influences locales et étrangères, et appuyé en même temps par l'Église, étant donné que les clercs et les moines ont été chargés de copier les manuscrits, ce qui a permis leur conservation et leur divulgation. L'ancien français s'étend donc jusqu'aux XIII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles, où la perte progressive des hiatus (au niveau phonétique) et la disparition des cas (sur le plan morphologique) donne naissance au moyen français.

Pendant cette période, la langue française continue à puiser dans le fonds latin qui lui est encore proche. Néanmoins, de nouvelles voies d'apports lexicaux s'ouvrent à partir des dernières invasions (celles des Vikings) et des échanges commerciaux et culturels avec la Méditerranée, par l'intermédiaire de l'arabe.

### 3.1. L'apport norrois

#### 3.1.1. Les invasions scandinaves : les Vikings

L'influence des peuples germaniques dans la langue française s'avère fondamentale. Évidemment, l'abondance de ces peuples « barbares » venus du Nord et de l'Est de l'Europe (les Burgondes, les Wisigoths, les Alamans et les Francs) a abouti à des changements inattendus dans le latin, qui était à ce moment la langue commune en Gaule après la romanisation profonde du territoire. Ces modifications ont laissé des marques profondes dans une langue en évolution, qui ont été déjà expliquées.

---

<sup>1</sup> Comme le dit Ferdinand Brunot dans son *Histoire de la langue française*, le latin « se retrouva transformé, rajuni, capable d'une seconde et glorieuse vie, sous le nom nouveau de roman » (1966 : vol. I, 137)

Or, l'histoire réservait une deuxième vague d'invasions sur le territoire des anciens Gallo-Romains germanisés. Il s'agit des invasions des Normands, connus aussi sous le nom de Vikings et arrivés en France au VIII<sup>e</sup> siècle. « Avec leurs longs bateaux, les drakkars, ils remontent le cours des fleuves, à commencer par la Seine et la Loire (Carpentier et Lebrun, 2014 : 110). Ces hommes du Nord, qui venaient des pays scandinaves, pratiquaient le pillage et le ravage de villes (*idem*). Ils ont assiégé la ville de Paris en 885, avant de s'installer dans le territoire qui porte aujourd'hui le nom de Normandie (Machonis, 1990 : 136-137). Ainsi, quelques générations après leur incursion, ces hommes de la mer, une fois sédentarisés, ont fini par embrasser toutes les coutumes de la région, se mariant avec des femmes du pays et adoptant la religion chrétienne.

Même si la présence des Vikings sur le territoire français n'a pas été très significative, les descendants de ces Normands ont été les responsables d'un phénomène capital pour l'histoire : à part la fondation d'un royaume normand dans l'Italie méridionale et en Sicile (Perret, 2014 : 37), le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, et ses hommes ont conquis l'Angleterre en 1066, apportant avec eux la langue qu'ils avaient apprise en France. Plus tard, ce dialecte anglo-normand y deviendra la langue de l'aristocratie, de la religion et de la cour :

[L'anglo-normand] représentait la langue de la cour et de la noblesse anglaise, mais aussi la langue de l'enseignement, de la littérature, et du commerce en Angleterre. L'anglo-normand est resté la langue de la cour jusque vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, quand il a été remplacé par l'anglais. Cependant, il faut dire que ces trois siècles de contact linguistique ont beaucoup influencé le cours de l'histoire de la langue anglaise. [...] Pour cette raison, les vocabulaires de l'anglais et du français se ressemblent encore beaucoup de nos jours... (Machonis, 1990 : 137).

L'empreinte française a donc été présente en Angleterre jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, au moment où Henri IV de Lancastre est monté sur le trône et a restauré l'anglais comme langue officielle (Walter, 1988 : 75).

### 3.1.2. *Vestiges lexicaux scandinaves*

De même que les autres peuples germaniques, les Vikings ont fini par abandonner leur langue, le vieux norrois, au profit de la langue locale, qui a rapidement englouti la langue normande. En plus, ils constituaient un peuple majoritairement masculin, et ils ont fini par se marier avec des femmes indigènes qui ont appris leur propre langue (la langue maternelle au sens strict du terme) aux enfants qu'ils ont eus en commun. D'après

Henriette Walter, « après 940, aucun document écrit ne permet de confirmer que la langue scandinave vivait encore sur le territoire » (1988 : 74).

Contrairement aux envahisseurs germaniques précédents, dont la trace a été plus significative, celle du peuple scandinave est moins notable. En revanche, quelques mots renvoyant au domaine de la navigation (leur principal moyen de transport) ont été conservés jusqu'à nos jours, comme c'est le cas de *agrès*, *bitte*, *carlingue*, *cingler*, *étrave*, *flotte*, *hauban*, *hune*, *quille*, *ris* ou *tillac*. Par extension, d'autres termes faisant aussi allusion au domaine de la mer, tels que *crabe*, *crique*, *homard*, *marsouin*, *turbot* ou *vague* (Walter, 1997 : 97).

D'un autre côté, il est possible d'observer quelques réminiscences des anciens Normands dans certains toponymes : le suffixe *-fleur*, signifiant « baie, crique », est présent dans des noms de villes comme *Barfleur*, *Harfleur* ou *Honfleur*. De même, le mot normand *toft* (« ferme, village ») se trouve dans *Esquetot*, *Robertot* ou *Yvetot* (Walter, 1988 : 78).

### 3.2. Les emprunts à l'arabe

#### 3.2.1. Les raisons expliquant ces emprunts

À part l'influence nordique, l'ancien français s'est enrichi, du VII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, d'un lexique considérable venant de l'arabe. Tel que le constate Pierre Guiraud dans *Les mots étrangers*, après l'italien et l'anglais, l'arabe constitue l'une des langues qui a le plus contribué –avec plus de 250 termes– au développement lexical du français (1971 : 7).

Les contacts entre le monde arabe et l'Occident répondent à des causes diverses. D'abord, les Arabes ont réalisé un labeur remarquable afin de récupérer les savoirs anciens des auteurs grecs et latins. Ainsi, du point de vue des sciences humaines, des figures telles qu'Avicenne ou Averroès ont fait des traductions des œuvres de philosophie d'Aristote. D'un autre côté, l'arabe est devenu la langue des sciences dites « dures ». Recevant l'influence indienne dans le domaine des mathématiques, ils ont contribué au développement de la médecine, la chimie, la botanique et l'astronomie à travers des traductions et des commentaires des œuvres d'Aristote, Ptolémée, Hippocrate ou Euclide (Bertrand, 2008 : 60-62).

La péninsule ibérique, en grande partie musulmane depuis le VIII<sup>e</sup> siècle, a joué un rôle fondamental dans le passage de tous ces savoirs dans le reste de l'Occident. La ville de Tolède, à son tour, est devenue « le haut lieu des rencontres scientifiques à partir du

XII<sup>e</sup> siècle en Europe » (*idem*). Dans l'actuelle Espagne, les ouvrages arabes seront traduits en latin, ce qui permettra leur plus large diffusion, qui touchera aussi la France.

À part l'influence arabe sur le plan intellectuel, il faut souligner l'importance des échanges commerciaux et des relations diplomatiques entre l'Orient et l'Occident (surtout avec l'Espagne et l'Italie). À cet égard, la Méditerranée a été le cadre de ces opérations. En outre, les Arabes ont transmis vers l'Europe non seulement leurs savoirs et leur culture, mais aussi ceux des régions plus lointaines de l'Orient, telles que la Turquie ou la Perse. Finalement, les croisades, des confrontations entre la chrétienté occidentale et l'Islam, développées entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles, n'ont pas empêché l'énorme variété d'apports lexicaux que l'Europe a reçus de la part des Arabes.

### 3.2.2. *Les arabismes médiévaux*

Même s'il est difficile de dater le grand flux d'emprunts que le français a faits à l'arabe, il est possible de les classer selon les champs sémantiques dans lesquels ils s'inscrivent.

Sur le plan des mathématiques, science où les Arabes sont devenus des experts, l'implantation du système décimal a constitué le fait le plus bouleversant, accompagné de l'introduction du chiffre zéro, qui n'était pas représenté jusqu'à ce moment. Cette innovation, que les Arabes avaient apprise de la culture indienne (Walter, 1997 : 120), a permis d'acquérir un même système numérique dans presque tout le monde de l'époque, dont le calcul a profité. L'algèbre et la trigonométrie ont été aussi étudiées par ces pionniers.

L'alchimie –dont le nom provient de l'arabe– est même à la base d'une autre science qui naîtra plus tard : la chimie. Avant cela, l'alchimie a apporté au français des arabismes comme *alambic*, *alcool*, *antimoine*, *élixir* ou *sirop*, souvent empruntés par l'arabe au grec ancien (Bertrand, 2008 : 65-67).

L'expansion de l'empire arabe et de nouvelles routes maritimes ont contribué à l'essor des échanges commerciaux entre l'Occident et l'Orient. Cela a favorisé l'incorporation en français de termes tels que *camelot*, *douane* ou *magasin* (Bertrand, 2008 : 68). En plus, la langue arabe a servi à l'introduction en français de mots d'origines diverses. Ces termes concernent surtout des produits comestibles venant de loin. Ainsi, la langue française compte des mots comme *orange*, qui vient du sanskrit ; ou *riz*, d'origine hindi. D'autres mots partagent ces mêmes origines exotiques, comme c'est le cas de *azur*, du persan, ou *minaret*, terme turc (Walter, 1997 : 129).

L'arabe a aussi introduit des mots renvoyant à la nature, plus précisément à la botanique (*henné, séné, abricot, artichaut...*) ou à la zoologie, avec des termes comme *alezan, gazelle, gerboise* ou *girafe* (Walter, 1997 : 123-124).

Un autre aspect remarquable de l'influence arabe concerne les emprunts du domaine guerrier et politique. À travers l'espagnol, sont arrivés en français les termes *calife, chérif, sultan, émir...* (Bertrand, 2008 : 71-72).

Beaucoup plus tard, l'influence de la langue arabe pendant l'époque coloniale s'érigera comme une autre voie pour l'introduction de nouveaux mots. Bien que les apports du Moyen Âge appartiennent plutôt à la langue savante, les termes empruntés à l'arabe du Maghreb, zone contrôlée par la France depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, s'encadrent dans un registre plutôt familier, voire argotique. Ainsi, les mots *bled, clebs, maboul* ou *razzia* sont passés directement de l'arabe au français (H. Walter et G. Walter, 2014 : 343).

L'énorme variété des apports arabes constitue un très bon exemple du poids de cette langue au cours de l'histoire du français, de manière indirecte au Moyen Âge, directement pendant la période coloniale et même aujourd'hui : la présence d'une communauté arabophone considérable dans les territoires francophones continue à enrichir le français par contact direct.

#### **4. Les emprunts à l'époque de la Renaissance**

Pendant la Renaissance, la langue française se débat entre deux voies différentes : d'un côté, les gens cultivés se tournent vers les « langues vénérables de l'antiquité » (Brunot, 1967 : vol. II, 198), c'est-à-dire le grec et le latin, comme source dans laquelle ils puisent des termes que le français ne possédait pas encore. Sans compter les néologismes créés à partir du latin (qui se remontent par ailleurs au Moyen Âge) ou du grec, une autre voie s'ouvre, cette fois par le biais des langues vivantes, notamment l'italien et, dans une mesure plus réduite, ses cousins ibériques, l'espagnol et le portugais.

##### *4.1. Les emprunts aux langues classiques*

La Renaissance, qui trouve ses origines dans la péninsule italique, symbolise l'essor de nouvelles conceptions à propos de l'univers et de l'être humain, grâce au développement de l'Humanisme. Cela n'empêche les savants de l'époque d'avoir recours aux savoirs anciens, qui incarnent le berceau de la philosophie européenne. C'est pour cette raison que les langues classiques –le grec et le latin– sont devenues une source remarquable pour la création de termes techniques.

#### 4.1.1. *Le latin : une source pour la création de néologismes*

Tel qu'il a été déjà expliqué, le français est une langue issue du latin parlé en Gaule. Cela explique que le fonds lexical français soit essentiellement d'origine latine. Néanmoins, la langue française, depuis le Moyen Âge, a continué de puiser dans sa langue mère pour créer de nouveaux mots.

Bien que de façon subtile, l'ancien français empruntait déjà des mots au latin. Cette tendance s'est intensifiée à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment où le français a commencé à remplacer le latin comme langue de l'administration. Le registre administratif et celui du droit se sont vus enrichis par des mots latins : *accusation, assignation, cautèle, discerner, succession...* (Brunot, 1966 : vol. I, 566-567).

Au temps du moyen français, la littérature en langue vernaculaire se veut sérieuse et savante, ce qui pousse les écrivains à trouver dans le latin l'outil pour situer leurs œuvres à la hauteur des auteurs classiques. De cette notion découle, au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, l'idée de latinisme comme ornement littéraire (*idem*).

Ainsi, aux temps de la Renaissance, les emprunts au latin constituaient une pratique habituelle, et ils se faisaient selon différentes méthodes : en réutilisant des expressions latines (*largos fletus* s'est traduit en français par *larges pleurs*), en créant de nouveaux termes à partir de racines latines et de suffixes français (*faciliter, nécessiter, préambulaire, odoriférant...*) ou en empruntant des mots tout faits comme *laudateur, pudique* ou *élocution* (Brunot, 1967 : vol. II, 229-235).

#### 4.1.2. *Les emprunts au grec par l'intermédiaire du latin*

Les savants de la Renaissance se sont intéressés à une autre source de l'Antiquité classique : la langue grecque a fourni un important corpus de termes au vocabulaire français, le plus souvent par l'intermédiaire du latin (soit par le latin classique, soit par le bas latin moderne).

Étant donné que le grec et le français sont deux langues plus distancées, l'influence hellénique a été mineure par rapport à celle du latin, dont le lien avec le français est évidemment plus étroit. C'est pour cette raison que les apports venant du grec se restreignent à des champs sémantiques plus précis, comme les concepts scientifiques (Brunot, 1967 : vol. II, 227).

L'aspect le plus particulier des mots grecs empruntés à cette époque est la présence d'affixes qui révèlent clairement leur origine : les préfixes *céphal-* (« tête »), *chiro-*

(« main »), *gynéco-* (« femme ») ou *nécro-* (« mort »), qui donnent lieu à des termes comme *céphalée*, *chirurgie*, *gynécée*, ou *nécrose* ; et des suffixes tels que *-glotte* (*polyglotte*), *-phage* (*anthropophage*)... (Bertrand, 2008 : 225-231). À cet égard, le domaine de la médecine s'est vu largement enrichi grâce à des mots comportant des affixes grecs. À titre d'exemple, il est possible de citer des préfixes désignant des organes, comme *encéphal-* (« cerveau »), *oto-* (« oreille »), *cardio-* (« cœur »), *hém(a)to-* (« sang »), *néphro-* (« rein ») ; et des suffixes qui font référence à des maladies : *-algie* (« douleur »), *-plégie* (« paralysie »), *-manie* (« obsession, folie ») et *-rrhée*, *-rragie* (« écoulement »), qui est à la base de termes comme *diarrhée* ou *hémorragie* (Walter, 1997 : 65-67).

Cette variété d'affixes n'est pas exclusive du grec : le latin possède aussi ses propres mécanismes de dérivation, et il arrive souvent de trouver des préfixes dans les deux langues qui renvoient à la même idée. Tel est le cas du latin *multi-* et du grec *poly-*, qui font référence à une multiplicité ; du latin *uni-* et du grec *mono-*, qui désignent une chose unique ; ou de *omni-* (forme latine) et *pan-* (forme grecque) pour parler de la totalité (*idem*).

La concurrence entre ces deux langues classiques ne s'est pas limitée à l'équivalence des affixes, à tel point qu'il est possible de trouver des synonymes parfaits entre des formes latines et leurs homologues grecs : *demi-cercle* et *hémicycle*, *unicolore* et *monochrome*, *omnicolore* et *polychrome*, *multiforme* et *polymorphe* (*ibidem*).

L'apport grec, bien que plus réduit, a été d'une importance capitale pour le développement scientifique et médical ultérieur. De même, ces derniers mots traités, ces « doubles » qui se trouvent dans la langue française (malgré leur origine différente), sont à lier avec un autre phénomène qui concerne des mots latins arrivés deux fois en français : c'est le cas des doublets.

#### 4.1.3. Le phénomène des doublets

Le latin, langue de base du français, est devenu pour ce dernier, pendant la Renaissance, une source inépuisable de langage littéraire et scientifique. Cette ampliation lexicale s'est faite souvent en incorporant directement des voix latines au vocabulaire français.

Parfois, les radicaux des nouveaux mots provenant du latin existaient depuis toujours en français parce qu'ils faisaient partie de son vocabulaire héréditaire, même si leur évolution phonétique et sémantique les avait beaucoup éloignés de leur étymon. La paire

constituée par le mot nouveau et son correspondant patrimonial a ainsi donné lieu aux *doublets*, dont voici la définition par Henriette Walter : « deux mots ayant la même origine, mais dont l'un a suivi l'évolution phonétique normale tandis que l'autre a été emprunté directement au mot grec ou latin » (1988 : 97). De cette façon, « le terme le plus récent est le plus souvent un calque de la racine latine, tandis que le terme le plus ancien a subi une évolution phonétique [...] et sémantique » (*idem*). Les doublets sont devenus assez nombreux en français, ce qui permet d'observer les différences entre le mot patrimonial et la nouvelle incorporation :

<b>Terme latin</b>	<b>Mot patrimonial</b>	<b>Doublet</b>
ACER	<i>Aigre</i>	<i>Âcre</i>
AMYGDALA	<i>Amande</i>	<i>Amygdale</i>
CLAVICULUM	<i>Cheville</i>	<i>Clavicule</i>
FRITIONEM	<i>Frisson</i>	<i>Friction</i>
POTIONEM	<i>Poison</i>	<i>Potion</i>
STRICTUM	<i>Étroit</i>	<i>Strict</i>

(Walter, 1988 : 99)

Ce phénomène de mots différents qui proviennent d'un même étymon latin révèle clairement le poids des latinismes dans la langue française, à tel point que certains auteurs considèrent le français comme une langue « deux fois latine », dans ce sens qu'elle est née du latin et qu'elle a emprunté une grande quantité de mots pendant les siècles suivants (Walter, 1997 : 55-56).

## 4.2. L'influence de l'italien

### 4.2.1. Les causes

L'influence italienne s'est exercée de plusieurs façons dans le territoire français à partir du XV<sup>e</sup> siècle, et les causes en sont variées.

Dans un premier temps, la France se récupérait encore, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, des profondes blessures provoquées par la guerre de Cent Ans (1337 – 1453), qui l'avait ravagée pendant plus d'un siècle à cause de plusieurs conflits dynastiques et territoriaux. À cette instabilité s'ajoutent d'autres aspects négatifs qui sont le résultat des famines, des fléaux et des crises économiques dévastatrices pour la France.

Néanmoins, cela n'empêche pas la présence française dans un nouveau conflit armé, cette fois à l'échelle internationale. Il s'agit des guerres d'Italie, qui se poursuivent

jusqu'à la moitié du siècle suivant et qui concernent différents duchés et royaumes : Naples, Milan, Venise... Ces conflits connaissent aussi la violente rivalité entre le roi de France, François I<sup>er</sup> (monté au trône en 1515) et l'empereur Charles Quint (Carpentier et Lebrun, 2014 : 172).

Avant que les guerres d'Italie n'aient commencé, certaines villes italiennes ont joué un rôle important au niveau commercial. Ainsi, les ports de Venise, de Gênes et de Toscane ont établi des liens avec le monde oriental, grâce aux produits exotiques qui arrivaient jusqu'aux foires continentales, comme celles de Champagne (Walter, 1997 : 138). Ces villes ont profité de leur situation pour créer des échelles commerciales, ce qui a favorisé également le développement de la banque et des finances. De même, beaucoup de ces marchands se sont installés en France, comme c'est le cas des Lombards, qui conservent encore une rue à Paris.

Sur le plan intellectuel, le développement de l'Humanisme, et surtout de la Renaissance, marque le rayonnement splendide de l'Italie. Elle sera considérée comme le modèle intellectuel, littéraire et artistique dans tout le continent européen. L'Antiquité romaine constitue un fort attrait pour plusieurs écrivains, dont Joachim du Bellay (*Les Antiquités de Rome*) et Michel de Montaigne, la plume d'auteurs italiens tels que Dante ou Pétrarque inspirant les travaux de plusieurs poètes français, comme Ronsard. De cette façon, ces nouvelles formes littéraires sont à l'origine d'une « vraie passion pour l'Italie » en France, « pour son art de vivre et pour son art tout court » (Walter, 1997 : 141). Cette affirmation témoigne que les autres arts ne seront pas du tout dédaignés : il ne faut pas oublier que François I<sup>er</sup> a largement contribué au développement de l'architecture et de la peinture en France en faisant appel aux artistes italiens pour la construction des châteaux de la Loire (Carpentier et Lebrun, 2014 : 177). Comme fait culminant, il est important de rappeler que ce même roi a reçu et hébergé le peintre, ingénieur, inventeur et homme de sciences Léonard de Vinci, qu'il admirait profondément.

La dernière voie qui justifie cette croissante présence italienne en France est à situer dans le domaine de la cour. Le mariage d'Henri II, fils de François I<sup>er</sup>, avec Catherine de Médicis en 1533 et la postérieure régence de celle-ci pendant une vingtaine d'années (1560-1580) sont à la base de la profonde influence italienne à la cour française (Walter, 1997 : 138). Quelques années plus tard, déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, la cour française sera encore imprégnée des airs italiens grâce au mariage en secondes noces d'Henri IV avec l'italienne Marie de Médicis, qui, elle aussi, deviendra régente jusqu'à l'avènement de

son fils, Louis XIII. Finalement, il ne faut pas oublier le rôle crucial qu'a joué dans la politique française le cardinal Mazarin en tant que principal ministre d'État.

Ces quatre vecteurs constitueront donc les moyens par lesquels se fait le passage d'une grande quantité de mots de l'italien vers la langue française.

#### 4.2.2. *Champs sémantiques concernés*

Tel que le constatent plusieurs auteurs, l'italien est, sans aucun doute, l'une des sources les plus importantes du vocabulaire emprunté dans la langue française. Toutefois, les chiffres des emprunts passés d'une langue à l'autre bousculent : pour Henriette Walter (1997 : 137), la langue italienne est la plus présente dans le lexique français jusqu'à l'arrivée massive d'emprunts venant de l'anglais (d'Angleterre et des États-Unis) à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. À l'opposée, Pierre Guiraud soutient (1971 : 64) que c'est l'italien, avec quelque 850 emprunts, qui l'emporte sur l'anglais.

La portée de cette « italomanie » (Walter, 1997 : 145) atteint donc des sommets très élevés, de sorte que les emprunts à cette langue concernent une grande quantité de champs sémantiques.

Le vocabulaire renvoyant au domaine guerrier a connu un élargissement quasi comparable à celui provoqué par l'influence du francique. Les armes (*escopette, canon, bombe, mousquet...*) et les différents postes militaires (*soldat, sentinelle, estafette, caporal, colonel*) italiens arriveront en France grâce aux guerres d'Italie. De plus, cette ambiance de conflit contribue au passage de mots relatifs aux disputes, comme *bisbille, rebuffade* et *bandit* (Walter, 1997 : 143).

D'autre part, des mots référant aux finances ont été introduits en français, comme c'est le cas de *banque, banqueroute, contrebande* ou *mont-de-piété* (Bertrand, 2008 : 98-99). De même, des noms de monnaie seront désormais connus en France : *ducat, carlin, florin, piastre* (Walter, 1997 : 140). En plus, le prestige des ports italiens se fait sentir avec des termes tels que *brigantin, escale, boussole, frégate...* (Guiraud, 1971 : 75).

L'essor de la Renaissance italienne favorise le passage de mots renvoyant aux beaux-arts. Ainsi, le français incorpore des termes relatifs à la peinture (*coloris, fresque, caricature, aquarelle...*), à la sculpture (*buste, madone, modèle, profil*), à l'architecture (*belvédère, balustre, balcon, façade, stuc, piédestal...*) et à la musique (*cadence, concert,*

*ballet, pavane, sourdine*, etc.), qui connaîtra un plus grand retentissement grâce à l'introduction de l'opéra (et des termes purement italiens comme *solo, cantate, cantatrice, ténor, soprano, solfège*...) au temps de Mazarin. Sur le plan littéraire, il faut souligner un fait capital : l'introduction du *sonnet*, qui bouleversera la conception des formes poétiques à partir de cette époque (Guiraud, 1971 : 76-80).

En dernière instance, la présence de deux reines italiennes a contribué à une « italianisation » de la cour française, qui s'est enrichie de nouvelles mœurs et modes concernant l'alimentation, comme *banquet* ou *festin*, et de nouveaux aliments, comme *cervelas, vermicelle, saucisson*, entre autres. D'autres mots renvoient au domaine de l'habillement, tels que *caleçon, escarpin, pantalon* ou *veste* (Walter, 1997 : 149). Finalement, des termes caractéristiques de la cour s'inscrivent aussi dans le vocabulaire français : *courtisan, altesse, populace, caprice*... (Guiraud, 1971 : 77).

Aujourd'hui, l'énorme quantité de mots d'origine italienne est la meilleure preuve pour montrer le fort lien historique entre les deux pays. L'influence italienne sera encore capitale dans les siècles à venir, toujours dans le domaine artistique principalement ; les bouleversements politiques et idéologiques apporteront encore certains termes, notamment *fascisme* (*idem* : 82).

### 4.3. L'influence ibérique

Mise à part l'énorme puissance de la langue italienne à l'époque de la Renaissance, le français s'est enrichi de formes venues d'au-delà des Pyrénées. Bien que la portée de l'espagnol ait été plus remarquable, il est convenable de parler de ce phénomène sous l'étiquette d'influence ibérique, afin de ne pas négliger les apports de la langue portugaise sur le français du XVI<sup>e</sup> et du siècle suivant.

#### 4.3.1. Les causes

Les contacts entre le territoire français et la péninsule ibérique remontent au Moyen Âge. Au XI<sup>e</sup> siècle, le roi Sanche I<sup>er</sup> de Navarre décide de promouvoir le pèlerinage à Saint-Jacques, en Galice. Ainsi, de nouvelles routes ont été créées, favorisant le flux de pèlerins étrangers, venant surtout de France. C'est pour cette raison que la nouvelle voie reçoit le nom de « camino francés » (Walter, 1997 : 151). C'est également à partir du XI<sup>e</sup> siècle que s'intensifie la présence de la noblesse française dans les royaumes ibériques chrétiens pour participer dans leurs guerres contre les musulmans, notamment lors de la prise de Tolède en 1088 ; de même, et depuis ce même siècle, les ordres religieux français

–Cluny, d’abord, puis Cîteaux– fondent des monastères sur le territoire péninsulaire. La présence française en Espagne a d’ailleurs provoqué que certains mots relatifs au pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, à la vie monacale ou à la vie courtesane soient restés en espagnol : *mesón* (du français *maison*), *viandas* (*viande*), *pitanza* (*pitance*) ou *homenaje* (*hommage*) (Walter, 1997 : 152).

Dès le XV<sup>e</sup> siècle, le Portugal et la Castille entreprennent leur expansion coloniale. Leur présence dans les divers continents a fait arriver en Europe une grande quantité de produits exotiques, désignés souvent en français par les noms qu’ils ont reçus dans les langues ibériques.

Finalement, il est nécessaire de rappeler la curiosité française pour la culture espagnole, qui commence au XVII<sup>e</sup> siècle et se maintient pendant les deux siècles suivants. Cette curiosité s’est accrue par les multiples voyages en Espagne qu’ont réalisés des hommes de lettres français. Sur le plan littéraire, il faut se rappeler les voyages d’auteurs aussi célèbres que Théophile Gautier, Alexandre Dumas, Prosper Mérimée et, plus tard, Pierre Louÿs. De cette façon, le folklore espagnol est devenu un sujet d’intérêt.

#### 4.3.2. *Champs sémantiques concernés*

Mis à part le lien entre la France et l’Espagne au Moyen Âge, il faut se pencher sur les emprunts, par l’intermédiaire de l’espagnol, à des langues amérindiennes telles que le nahuatl, le quechua, le guarani, l’arawak et d’autres langues de l’Amérique du Sud ou des Antilles. Grâce au commerce avec les colonies, beaucoup de produits exotiques ont été introduits dans les métropoles. Du nahuatl, le français retient, toujours à travers l’espagnol, *avocat*, *cacahuète*, *cacao*, *chocolat* et *tomate* (Bertrand, 2008 : 178-179). Du quechua, quelques noms d’espèces végétales (*hévée*, *maté*) et animales (*alpaga*, *condor*, *lama*, *puma*, *vigogne*) se sont conservés (Walter, 1997 : 158). D’autre part, les langues caraïbes et l’arawak, parlé en Amérique Centrale et du Sud, ont laissé des noms d’aliments (*goyave*, *maïs*, *papaye*, *patate*), d’animaux (*caïman*, *iguane*, *agami*), et d’autres termes comme *cannibale* ou *ouragan* (*idem*).

Lorsque les traditions et les coutumes espagnoles sont devenues à la mode, une quantité considérable de termes renvoyant au folklore ibérique sont arrivés en français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Parmi les champs sémantiques concernés, citons celui de la musique et de la danse, avec la *chaconne*, la *séguedille* ou le *boléro* (Guiraud, 1971 : 48) ; et celui de la tauromachie, qui comprend des mots purement espagnols comme *matador*, *toréador*, *picador* ou *banderille* (Walter, 199 : 152-153). Ce dernier terme contient, de

plus, un suffixe diminutif qui abonde en espagnol, et qui se trouve dans beaucoup d'autres cas, comme c'est le cas de *mantille*, *peccadille* ou de la célèbre *cédille* (*idem*).

L'apport portugais, bien que plus succinct, est également significatif. Le français conserve très peu de mots tirés directement de cette langue : *cachalot*, *caravelle* et *fétiche* en constituent quelques exemples (Walter, 1997 : 164).

Malgré ce corpus réduit, l'influence du portugais dans la transmission de mots exotiques est indéniable, dû à sa puissance coloniale. Tenant compte de la diversité des territoires occupés par le Portugal, les termes qui ont voyagé en Europe répondent à des origines assez variées. Ainsi, le français a emprunté, par l'intermédiaire du portugais, des mots au tupi (langue parlée au Brésil), qui renvoient aux domaines de la zoologie (*cobaye*, *jaguar*, *piranha*) et de la botanique, comme c'est le cas de *acajou*, *ananas* ou *manioc* (Walter, 1997 : 162). Du continent asiatique, les principaux termes conservés appartiennent au tamoul (une langue employée surtout au Sri Lanka) : *cachou*, *mangue*, *paria* (Bertrand, 2008 : 183). Finalement, les colonies portugaises en Afrique ont laissé quelques termes tropicaux qui relèvent du domaine bantou, comme *banane* ou *macaque* (Walter, 1997 : 164).

\*\*\*

Sans doute, l'époque de la Renaissance a permis un large enrichissement de la langue française, grâce à l'apport non seulement des langues de l'Antiquité, qui ont fourni un corps estimable sur le plan technique, mais aussi des langues proches du français par leur origine commune. À l'opposé, les années à venir se centreront sur la pureté de la langue, rejetant les apports étrangers et prônant un usage correct et rationnel des formes propres à la langue française. Cela n'empêche pas l'introduction de nouveaux termes venant de la péninsule ibérique. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'influence des langues étrangères sur le français viendra surtout d'outre-Manche.

## **5. Le cas de l'anglais**

L'histoire du français est le reflet d'un fort lien avec l'anglais : depuis le Moyen Âge, lors de la conquête de l'Angleterre de la part des Normands, jusqu'aujourd'hui, grâce aux relations internationales et le développement des sciences modernes. Ces deux langues ont subi des influences réciproques à des époques différentes, qui méritent d'être analysées de façon séparée du reste.

### *5.1. Français et anglais : deux langues de prestige à des époques différentes*

Le début de la liaison entre les langues française et anglaise est à situer au Moyen Âge : tel qu'il a été déjà expliqué, au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les descendants des anciens Vikings ont traversé la Manche et ont réussi à implanter le français, ou plutôt le dialecte anglo-normand, en Grande Bretagne. Cela marque le point de départ d'une influence qui ne cessera d'augmenter et qui atteindra son plus haut degré au XIV<sup>e</sup> siècle (Brunot, 1966 : vol. I, 395). De cette façon, le français sera présent dans tous les documents officiels, dans la littérature et aussi à la cour, qui s'exprimait aisément dans cette langue : « [...] la monarchie anglaise était largement francophone, ainsi que [...] la noblesse » (Bertrand, 2008 : 148).

Vers la fin du Moyen Âge, pendant le règne de Henri V d'Angleterre, couronné en 1413, l'anglais s'affirme comme langue maternelle et officielle. Le déclenchement de la Guerre de Cent Ans et le conflit qui surgit entre les deux nations est à l'origine du déclin de l'influence française outre-Manche.

Cependant, la présence du français demeure notable. Ainsi, il est possible d'affirmer que, au XVI<sup>e</sup> siècle, cette langue faisait partie d'une vieille tradition de culture, de sorte que même la monarchie l'employait toujours : « Henri VIII [...] écrivait à Anne de Boleyn en français. Élisabeth, dont le règne occupe toute la deuxième moitié du siècle, avait traduit Marguerite de Navarre. [...] la cour où régna notre idiome, ce fut [...] celle de Marie Stuart » (Brunot, 1966 : vol. V, 148).

Ce goût du français se traduit par une véritable « gallomanie » au XVII<sup>e</sup> siècle. À cette époque-là, les coutumes, les vêtements et la cuisine français deviendront un modèle à suivre par les Anglo-Saxons :

La France apportait des satisfactions supérieures à un appétit général de luxe [...] qui arrivait de Paris chaque semaine. [...] Pour se donner ainsi "le bel air" de la Cour de France, et jouer le rôle de Monsieur de Paris, il est évident qu'il fallait savoir, ou paraître savoir le français. » (Brunot, 1966 : vol. V, 174-176)

Un siècle plus tard, il se produit un renversement de cette situation. En effet, le XVIII<sup>e</sup> constitue l'affirmation de l'Angleterre du point de vue politique : le modèle de monarchie parlementaire anglais reçoit l'admiration d'autres états européens, de sorte que les révolutionnaires français de la fin du siècle tenteront de l'imiter. Cette anglomanie naissante est aussi tangible lors de la Révolution industrielle anglaise. Il ne faut pas oublier un autre aspect marquant : il s'agit de l'immense empire colonial anglais, s'étendant d'une partie du globe à l'autre.

Mais l'influence de l'anglais n'est pas seulement due aux Britanniques. À partir du XX<sup>e</sup> siècle, les États-Unis deviendront une puissance à l'échelle mondiale, non seulement dans le domaine militaire (tel que le montre leur présence dans les deux Guerres Mondiales), mais aussi dans la science et la technologie. Cela fera du pays américain une référence mondiale, et de l'anglais, dans sa variante anglo-américaine, une langue universelle, connue et étudiée presque partout.

## 5.2. *Périodes principales pour le passage de mots d'une langue à l'autre*

L'influence réciproque entre le français et l'anglais à des époques différentes a laissé d'importantes traces tout au long de leur histoire.

L'intronisation de Guillaume de Normandie en 1066 ouvre les portes à la présence de la culture française en Angleterre, ce qui se laisse voir dans l'évolution de l'anglais. Ainsi, tel que le constatent Henriette et Gérard Walter, « le vocabulaire anglais, réputé à juste titre pour sa grande richesse, est en fait composé, pour plus de la moitié, de termes français » (2014 : 381). Les exemples en sont très variés : *tower, butler, table, gentle, forest...* À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, l'afflux de mots passés du français à l'anglais va encore s'incrémenter, grâce à des substantifs abstraits comme *influence, variation, virtue* (Walter, 1997 : 178), et d'autres renvoyant au domaine du commerce (*market, ticket, affair...*) et de la cuisine (*sauce, pork, toast...*). D'autre part, le champ sémantique anglais du droit et des lois est presque entièrement inspiré du vocabulaire français, comme le prouvent ces termes : *contract, agreement, obligation, debt, assault, damage, crime, felony, property, possession, marriage, court, counsel, demand, judgment, etc.* (Brunot, 1966 : vol. V, 162).

Quelques siècles plus tard, lors de cette « gallomanie » qui s'était installée sur le pays anglais, d'autres termes français y sont arrivés. La plupart d'entre eux font allusion au raffinement français de l'époque, surtout aux domaines des sentiments, du luxe et de la cuisine : *coquetry, disgust, cajolery, bouillon, ragout, champagne, compote...* (Brunot, 1966 : vol. V, 190).

Pour ce qui est du chemin inverse, il faut souligner le fait que les emprunts d'origine anglaise se réaliseront plus tardivement, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, lors de l'essor de cette nation du point de vue politique.

### 5.2.1. *Une influence croissante sur le français depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle*

C'est à partir de cette époque que la portée des anglicismes se fait sentir en France. Cette grande quantité d'emprunts répond à des causes assez diverses.

Dans un premier temps, il y a eu le rôle de l'anglais comme langue de passage de cultures lointaines et exotiques, comme il arrivait aussi pour l'espagnol ou le portugais au XVII<sup>e</sup> siècle. Des langues des Indes orientales, les Anglais ont tiré des mots exotiques comme *polo* et *yack* (du tibétain), *shampooing*, *bungalow*, *jungle* et *punch* (de l'hindi), et d'autres termes empruntés au chinois et au malais, comme *ketchup*, *pidgin*, *thé* et *gong* (Walter, 1997 : 188). D'autre part, la présence anglaise en Amérique du Nord et aux Caraïbes aboutit au passage vers l'Europe de mots de langues amérindiennes telles que l'algonquin (parlé aux États-Unis et au Canada), comme *caribou*, *mocassin*, *toboggan* ou *totem* (Walter, 1997 : 186-187).

Néanmoins, la langue anglaise a exercé une influence considérable dès l'intérieur de ses frontières, grâce au développement du régime parlementaire, devenu un modèle pour l'Europe des Lumières. Dans le cas de la France, c'est pendant la Révolution que des mots du champ sémantique de la politique se mettent en place : *speaker*, *comité*, *verdict*, *jury*, *shérif*, *pamphlet*, *meeting*... (Guiraud, 1971 : 93).

Ce regain de popularité de la société anglaise à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle aboutit postérieurement à une véritable anglomanie. C'est grâce à cela que l'anglais devient la principale source d'emprunt du français. Les champs sémantiques concernés seront divers : celui des vêtements, avec des termes comme *plaid*, *redingote* (forme francisée de l'anglais *riding coat*), *frac*, *spencer*, etc. ; des sports, comme *boxe*, *football*, *cricket*, *jockey*, *tennis* ou *golf* ; des aliments, tels que *pudding*, *rosbif* (de la forme *roast beef*), *toast*, *lunch*, *bifteck* (*beef-steak*) ou *toast* (Guiraud, 1971 : 92). Les coutumes britanniques donnent lieu en français à des mots comme *puritain*, *fashion*, *tourist*, *sentimental*, *lady*, *gentleman* ou *magazine*, ainsi qu'aux figures du *dandy* et du *splénétique*, qui marqueront la littérature et les mœurs françaises du XIX<sup>e</sup> siècle (*idem*).

L'afflux de mots venant de l'Angleterre sera accompagné d'américanismes à partir du XX<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci constituent de nos jours la principale source d'emprunt, à tel point que certains secteurs sont dominés par ces mots étrangers. Les champs sémantiques qui ont intégré ces emprunts sont celui du spectacle (*casting*, *live*, *clip* ou *remake*, *play-back*, *best-seller*), dont quelques formes ne figurent pas encore dans le dictionnaire (Walter, 1997 : 191) ; le domaine de la publicité et des affaires, avec des termes courants comme *manager*, *lobby*, *staff* ou *feedback* (Bertrand, 2008 : 152-155) ; ou le langage du journalisme sportif, qui introduit des formes assez répandues comme *fair-play*, *pole*

*position, sprint, coach, etc. (idem)*. L'informatique se voit aussi enrichie par des emprunts contemporains comme *mail, software, hardware, scanner...* (Morvan, 2014 : 345-669).

Le torrent de mots venus de l'anglais suscite l'inquiétude de ceux qui l'interprètent comme une véritable invasion anglophone. Ce phénomène contraste avec le retour de quelques mots d'origine française empruntés par l'anglais au Moyen Âge, et qui ont trouvé une nouvelle place en français après tant de siècles.

### 5.3. Retour de termes français passés en anglais

À part les emprunts mutuels, le lien entre l'anglais et le français se manifeste aussi par un phénomène qui ne s'est pas produit avec les autres langues en contact. Il s'agit d'une sorte de « boomerang » à travers duquel des mots qui étaient passés de l'ancien français vers l'anglais, au Moyen Âge, sont plus tard revenus à leur langue d'origine. À leur retour, ils présentent des modifications grapho-phonétiques et sémantiques. C'est le cas des exemples suivants :

Emprunt à l'anglais	Mot en en ancien français	Signification en ancien français
<i>Court</i>	<i>Cour</i>	« Espace clos »
<i>Tennis</i>	<i>Tenez</i>	Impératif du verbe <i>tenir</i> , employé lors d'un jeu de paume
<i>Sport</i>	<i>Se desporter</i>	« Se distraire », « s'amuser »
<i>Toast</i>	<i>Toster</i>	« Griller », « rôtir »
<i>Verdict</i>	<i>Verdit</i>	« Vérité »
<i>Cash</i>	<i>Caisse</i>	« Boîte »
<i>Flirter</i>	<i>Fleureter</i>	« Conter fleurette »

(Source : Walter, 1997 : 179-182 ; Guiraud, 1971 : 96)

Cette manifestation est révélatrice du bon état dans lequel se trouvent ces deux langues. En effet, l'anglais et le français continuent d'être deux langues dont l'influence se fait sentir encore de nos jours. D'un côté, toutes les deux se sont maintenues comme langues officielles dans certains territoires de leurs anciennes colonies. De l'autre, le français préserve un statut puissant dans un certain nombre d'organismes internationaux, même si c'est l'anglais qui l'emporte de nos jours, au point d'être considéré comme une langue universelle.

## 6. Conclusions

Suivre le parcours, à travers les différentes étapes historiques, du lexique emprunté par la langue française tout au long de son évolution est révélateur. En effet, la richesse lexicale de cette langue ne s'explique pas seulement par ses propres mécanismes de création de mots, mais aussi par le contact qu'elle a pris (et prend encore) avec d'autres langues, plus ou moins proches d'elle dans le temps et dans l'espace.

La variété de ces apports réside, dans un premier temps, dans la diversité de langues qui ont contribué à élargir le fonds lexical français. Il n'est pas étrange que des langues vivantes voisines comme l'anglais, l'italien ou l'espagnol aient apporté une partie considérable de leur vocabulaire à la langue française. Les contributions remontent également à l'Antiquité grécolatine, source inestimable de lexique et de savoir et qui constituent, en même temps, des langues étudiées et connues par les Français cultivés depuis des siècles.

Du point de vue historique, les apports linguistiques d'une langue à une autre sont intimement liés à la puissance guerrière, politique, économique ou culturelle du pays parlant la langue dont découlent ces emprunts. L'influence économique et culturelle de l'Italie au XVI<sup>e</sup> siècle, ainsi que la montée en puissance de l'Angleterre depuis le XVIII<sup>e</sup>, ont donné lieu, parmi d'autres cas, à une grande quantité d'emprunts à leurs langues respectives, lesquels supposent un pourcentage important des mots étrangers dans la langue française.

Un autre aspect à signaler est l'abondance de champs sémantiques qui ont été élargis grâce aux apports d'autres langues. Aucun domaine n'échappe à ce phénomène : depuis celui de la guerre, enrichi une première fois par les peuples germaniques, puis par les guerres menées en Italie par la France ; jusqu'à ceux de la nourriture (avec des produits exotiques venus d'Amérique ou d'Asie) ou des mœurs locales. Cela révèle non seulement les relations linguistiques entre les différents parlers, mais aussi les contacts commerciaux et culturels entre les peuples.

Il est, finalement, un fait qui, de nos jours, inquiète une bonne partie de la société française. Il s'agit de la crainte envers une possible « invasion » de mots, venant surtout de l'anglais, britannique ou anglo-américain. Effectivement, depuis la deuxième moitié du siècle dernier, le vocabulaire français s'est vu augmenté par des termes anglo-saxons à cause du développement des sciences modernes, ainsi que par le désir d'imiter le mode de vie l'Angleterre ou des États-Unis. Sur le plan linguistique, tel que l'énonce Olivier Bertrand, il faut se rappeler « qu'une langue se nourrit des échanges » (2008 : 163) et que la langue française est suffisamment solide pour ne pas se laisser engloutir par d'autres.

De même, le français a constitué également une forte source d'emprunt pour beaucoup de langues, encore plus dans le cas de l'anglais, dont l'empreinte française date du Moyen Âge.

Par conséquent, il est possible de soutenir l'idée que les emprunts lexicaux s'avèrent un trésor à l'intérieur de chaque langue, un témoin des rapports entre les peuples et un signe de bonne santé, car ils manifestent la souplesse d'une langue et sa capacité de s'adapter aux nouveaux temps afin d'assurer la bonne communication.

## 7. Bibliographie

- BERTRAND, Olivier. *Histoire du vocabulaire français*. Nantes : Éditions du Temps, 2008.
- BRUNOT, Ferdinand. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*. Paris : Armand Colin, 1966 – 1968.
- CARPENTIER, Jean et LEBRUN, François (sous la direction de). *Histoire de France*. Paris : Éditions du Seuil, 2014.
- GUIRAUD, Pierre. *Les mots étrangers*. Paris : Presses Universitaires de France, 1971.
- MACHONIS, Peter A. *Histoire de la langue : du latin à l'ancien français*. Lanham, New York, Londres : University Press of America, 1990.
- MORVAN, Danièle (dir). *Le Robert Poche*. Paris : Éditions Le Robert, 2014.
- PERRET, Michèle. *Introduction à l'histoire de la langue française*. Paris : Armand Colin, 2014.
- WALTER, Henriette. *Le français dans tous les sens*. Paris : Robert Laffont, 1988.
- WALTER, Henriette. *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris : Robert Laffont, 1997.
- WALTER, Henriette et WALTER, Gérard. *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*. Paris : Larousse, 2014.

Declaro que he realizado el presente trabajo de forma personal y con la ayuda exclusiva de las fuentes bibliográficas citadas; todos los pasajes que han sido tomados de otros trabajos están convenientemente referenciados.

Fdo: Carmen Maqueda Galán, 28841793-T

Sevilla, 11 de junio de 2018